

Jacques Bertault, condamné à la potence

Jacques Bertault est le fils de **Thomas Bertault**, marchand, et de **Catherine Coulonne** et serait né vers 1626 dans la paroisse des Essarts (Vendée).



Intérieur de l'église Saint-Pierre des Essarts

Les Essarts est une paroisse située dans le bocage vendéen où subsiste une ancienne forteresse.

Nom poitevin : Lés Essarts
Habitants : Les Essartais

Ce serrurier serait arrivé au Canada aux alentours de l'année 1650. En 1651 il reçoit une concession située sur le cap des Trois Rivières.

Le 27 juillet 1653, il épouse par contrat **Gilette Baune** ou Ban, fille de Marin Baune et d'Isabelle Boire du bourg d'Argences en Normandie et veuve de Marin Chauvin dit Lafortune.

De leur Union naissent 6 enfants : Jacques, Marguerite, Suzanne, Elisabeth (Isabelle), Jeanne et Nicolas.

Un homme sans histoire ?

Jacques Bertault devient fermier et possède même sa propre ferme ce qui lui permet de subvenir aux besoins de sa famille.

A deux reprises, il fait des réclamations en justice qui lui donnent raison.

Il rencontre ensuite des problèmes avec Michel Leneuf qui lui loue sa terre. Le différend est réglé rapidement par l'intervention d'Etienne Pèzard de La Touche et de Nicolas Gatineau.

Mais, tout bascule le jour où il marie sa fille **Elisabeth** au soldat Julien La Touche.

Julien Latouche est originaire de La Rochelle et arrive au sein du régiment Carignan Salières en 1665. Après le licenciement des troupes en 1668, il décide de s'établir et épouse le 12 août 1671 à Trois-Rivières, Elisabeth Bertault.

Pour Jacques Bertault, ce mariage devait être une bonne chose, car à ses yeux, Julien Latouche avait une place agréable à la ferme de madame de Lafontaine et, il pensait que ledit Latouche pouvait gagné beaucoup d'argent et s'acheter sa propre ferme.

La jeune fille, quand à elle, ne désirait pas de ce mariage, mais ne voulant pas décevoir son père, elle épouse quand même l'ancien soldat. Sa mère était contre ce mariage.

Très vite la jeune épouse qui n'est seulement âgée de 12 ans, est victime de violences de la part de son mari qui est en réalité paresseux, jaloux et alcoolique. Les parents d'Isabelle devaient fournir de la nourriture à la jeune fille: viande, pain et œufs. La jeune fille désespérée leur confia à plusieurs reprises qu'elle « souhaitait le voir mort ».

Jacques Bertault et sa femme tentent à plusieurs reprises de sortir leur fille de cette situation mais échouent à chaque fois. Très vite, le couple arrive à la conclusion que seul la mort de leur gendre pourra délivrer leur fille de ce monstre.

Récit d'un assassinat

Echec d'un empoisonnement

Un dimanche après midi, le 15 mai 1672, Jacques, sa femme et sa fille Isabelle partaient travailler à la ferme familiale. Pendant ce temps, Julien Latouche et Jean Gauthier faisaient traverser la rivière à leur bétail. Mais juste avant de partir ledit Latouche averti la famille Bertault qu'il désirait tous les voir le lundi.

Le plan machiavélique était déjà en place. Il existait une plante connue des colons qui tuait les cochons au Canada. Gillette Baune estimait que quelques feuilles de cette plante suffirait à résoudre leur problème et leur permettrait de vivre a nouveau dans la paix.

Ils décidèrent donc de mettre quelques feuilles dans la soupe que préparait Gillette Baune pour le dîner familial. Quant vint le dîner la mixture fut servit à Latouche qui s'empresse d'engloutir sa soupe.

Il finit sa soupe mais ne montre aucun signe de malaise et la soirée se termine normalement. Le plan des Bertault avait échoué.

L'assassinat

Le jour suivant, le mardi 17 mai, une heure après le coucher du soleil, Gillette Baune rend visite à son beau fils dans la grange pour tenter de le raisonner.

Sur un ton moqueur, elle lui dit « Maintenant Tu est un gentil gendre ! », La touche est surpris et très vite la situation s'envenime.

Les deux individus s'insultent mutuellement et en viennent aux mains. Gillette Baune implore sa fille de venir l'aider mais la jeune fille reste tétanisée.

Jacques Bertault entend l'agitation et court vers la grange. Il essaye de séparer sa femme et son gendre mais il n'y arrive pas. Gillette Baune saisit alors la houe et le frappe à la tête. Choqué, Latouche cria qu'on était entrain de le tuer.

Pour le faire taire Jacques Bertault porta plusieurs coups. Julien Latouche gisait mort dans son sang

Non loin de là, Jean Gauthier et son gendre Louis petit était de l'autre côté de la rivière et auraient pu être témoin de la scène qui venait de se dérouler à côté d'eux. Ils entendirent seulement les cris de leur ami Latouche arrivèrent mais n'y portèrent aucune véritable attention.

Pour éviter que l'on retrouve le lieu du crime, la famille Bertault décide de traîner le corps jusqu'au fleuve et de le jeter à l'eau.

L'arrestation

Inquiets de ne pas trouver Julien Latouche chez lui, ses amis décident d'aller à sa recherche et de savoir ce qui lui est arrivé. Ils pensent qu'il a bien été tué et ce qu'ils avaient entendu l'autre soir était bien réel. Ce n'est que le jeudi qu'il découvre le lieu du crime chez les Bertault.

Jean Gautier et ses compagnons informent aussitôt les autorités de ce qu'ils avaient entendu et de ce qu'ils avaient vu.

Le jour même Jacques Bertault est arrêté.

Sa femme et sa fille se sont enfuis dans les bois et ne furent pas retrouvées tout de suite.

Jacques Bertault est mené par-devant le procureur fiscal de Trois-Rivières Louis de Godefroy, sieur de Normanville et lui clame son innocence. Mais il est confronté à plusieurs personnes qui témoignent contre lui.

Le 21 mai, sa femme et sa fille sont arrêtées et furent à leur tour interrogé. La vérité éclate alors grand jour. Pour sa fille Isabelle, il n'était question que de légitime défense.

Le jugement

Les trois prisonniers sont envoyés à Québec et de nouveau interrogé.

Par-devant le lieutenant général, civil et criminel de la ville de Québec Monsieur Chartier, Isabelle Bertault maintient que ses parents sont innocents, mais ce dernier conclut qu'elle a assisté passivement au meurtre et qu'elle a aidé ses parents à se débarrasser du corps

Jacques Bertault, quant à lui, dénonce sa femme et raconte tous les événements qui se sont déroulés avant le meurtre. Il reconnaît les coups portés par lui (moins de 10).

Enfin, Gillette Baune, sa femme, reconnaît avoir préparé le poison et lui avoir asséné un coup de houe en donnant des détails explicites sur le meurtre de son gendre.

Le 8 juin 1672, le verdict tombe, tous les trois sont condamnés à mort pour l'assassinat de Julien Latouche.

« ...déclarez deüement atteints et convaincus d'avoir voulu empoisonner le dict la Tousche gendre des dicts Jacques Bertault Gilette Baune, Et mary de la diste Isabelle Bertault, Et de l'avoir assassiné, Et pour réparation condamnez d'estre pris et enlevez de prisons la corde au col et la torche au poing au devant de la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, Et là le dict Bertault nüe teste et en chemise, Et les dictes femmes nües en chemise jusqu'à la ceinture, demander a genöüils pardon a Dieu, au Roy et a Justice des dicts crimes par eux commis, estre ensuite par dict executeur conduits à l'escaffault qui seroit dressé a la grande place de cette hauteville avec une Croix St André sur laquelle le dict Bertault seroit estendu pour y avoir les bras et les cuisses rompus de chacun un coup de barre dont il en recevoit un vif sur le bras droit, Et les autres après avoir esté estranglé ; Et la dicte Gilette Baune a estre pendüe et estranglée a une potence qui seroit dressée pour cet effet en la dicte place, Et la dicte Isabelle Bertault d'assister aus dictes executions la corde au col et en mesme estat que dict est ; Après lesquelles executions seroit le corps du dict bertault mis sur une roue au lieu ordinaire sur le Cap aux diamants pour y demeurer et servir d'exemple, Et en outre les dicts Bertault, sa femme et leur dicte fille en cent livres d'amende envers les seigneurs ce païs, Et aux despens, le surplus de leurs biens demeurant acquis et confisqué a qui il appartiendra, la dicte sentence dattée du jour d'hier... »

Extrait de l'appel du 9 juin 1672 qui reprend la sentence du 8 juin 1672 (Jugements et délibération du conseil supérieur vol. 1, p 685-688)

Le 9 juin 1672, Jacques Bertault et sa femme font appel de la sentence de mort devant le conseil souverain. L'appel est rejeté et confirme la sentence de mort, mais l'amende est révisée et se monte désormais à 60 livres.

En ce qui concerne Isabelle Bertault, la veuve de Julien Latouche, elle est graciée en raison de son jeune âge. Cependant, elle est contrainte d'assister à l'exécution de ses parents et de payer l'amende de 60 livres.

Le jour même à quatre heures de l'après midi, Jacques Bertault et Gilette Baune sont exécutés sous les yeux de leur fille.

Ils laissent derrière eux quatre orphelins et une jeune fille qui sera marquée à tous jamais par l'exécution de ses parents.

Malgré cet épisode tragique de sa vie, Isabelle Bertault épouse un an après, Noël Laurence et en 1688, en troisièmes noces, Jean-Baptiste Pillon.